



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction Départementale des Territoires.

MAI 2013

Service aménagement durable, urbanisme, risques
Unité prévention des risques

Plan de Prévention des Risques Miniers

Commune de **MANCIEULLES**

Zonage PPRM

Plan annexé à l'arrêté préfectoral du 12 JUL. 2013
approuvant le PPRM

le Préfet pour le Préfet,
Secrétaire Général,
Jean-François RAFFY

échelle : 1/5 000

Fond :
BD Parcellaire®IGN - 2007
Source :
DREAL 09/2011

Légende :

	R1
	R2
	R3
	J



Conditions d'utilisation.

* Cette carte fait partie d'un P.P.R. (loi n°95-101 du 02/02/1995).
* Elle prend en compte les risques connus à la date d'approbation du PPR

* Le fond cadastral sur lequel elle est dessinée fait l'objet d'un droit réservé.
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.